



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de Lectoure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023, adoptant les tarifs de droits de place,

VU la demande par laquelle **Madame Laurence COUILLARD**, sollicite la possibilité d'installer des tables et des chaises au droit de son restaurant « Racine » sis au n°6 rue Fontélie ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : **Madame Laurence COUILLARD** est autorisée à occuper le domaine public, sur une superficie de 11,90 m², au droit de son restaurant sis au n°6 rue Fontélie, du 1^{er} avril au 30 octobre 2026, du lundi au vendredi.

Article 2 : **Madame Laurence COUILLARD** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'installation autorisée par l'article 1^{er} et s'engagera à mettre en place un dispositif de sécurité renforcé.

Article 3 : La permissionnaire est tenue d'acquitter auprès du Régisseur habilité, une redevance d'occupation du domaine public de 0,10 € par m² et par jour, révisable chaque année.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Gardien de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après notification à **Madame Laurence COUILLARD**.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **Madame Laurence COUILLARD**.

Fait à LECTOURE, le - 3 AVR. 2026

Le Maire,
Julien PELLICER

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60

email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr